

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE

EN FRANCE

Les Elections législatives. — Le voyage des souverains Anglais en France

La journée du 26 avril a été une belle journée pour la République : elle prépare pour le 10 mai un succès plus éclatant encore. Le résultat ne dépasse pas, quant à présent, nos prévisions ; il nous autorise, pour le second tour de scrutin, à formuler les espérances les plus hautes.

L'assaut que les partis conservateurs et les adversaires des réformes, pressés derrière un état-major hybride, menait contre la démocratie, a été brisé net par nos amis. Cette coalition de généraux en disponibilité s'était flattée de conquérir le pouvoir. Les admirables masses populaires des villes et des campagnes, entraînées par leur sûre conscience républicaine, ont repoussé victorieusement l'attaque. Comme en 1902, la réaction s'est heurtée au mur de la résistance ouvrière et paysanne.

Dans toute la France, mais spécialement dans le Sud-Ouest, qui s'est si vaillamment opposé, c'est notre politique qui triomphe, la politique des réformes et de la justice fiscale. Non seulement les conservateurs ont perdu des voix, mais ils abandonnent, dès à présent, plusieurs de leurs sièges entre nos mains, et certains de leurs échecs sont significatifs.

C'est cette politique encore d'union et de fraternité entre tous les républicains de progrès — quelle que soit leur étiquette — qui nous vaudra, le 10 mai, la victoire décisive, celle que nul n'osera discuter. Radicaux, socialistes, démocrates, doivent se grouper sous le même drapeau, celui de la justice républicaine. Peu importe que les uns veulent cheminer moins vite et les autres plus rapidement, l'objectif de tous est le même. Il s'agit de consolider et d'organiser la démocratie. Les uns et les autres ont tout à perdre s'ils s'attendent à de vains conflits de tactiques ; ils ont tout à gagner s'ils se concertent loyalement, s'ils s'adaptent aux nécessités de l'action immédiate, s'ils songent avant tout et uniquement aux grandes idées qui les rapprochent.

Les heures que nous allons vivre d'ici le 10 mai sont précieuses. Nos adversaires, pour sauver les privilèges fiscaux et autres, pour paralyser le progrès, ne comptent plus que sur nos divisions. Ils seront découragés si, dès demain, nous proclamons notre volonté d'union.

Cette union, la République l'exige ; les réformes fiscales, militaires, sociales, sont à ce prix. Ce serait trahir la démocratie que d'hésiter devant cet accord nécessaire. Ce serait servir la réaction que de l'ajourner d'un seul instant.

Le voyage des souverains anglais s'est produit au lendemain du dixième anniversaire de l'Entente Cordiale. Dix ans ! C'est plus de temps qu'il n'en fallait pour juger la valeur de nos accords et pour en apprécier la bienfaisante fécondité. Chose étrange ! La République française a fait preuve ici de plus de continuité de vue et de ténacité que les régimes qui l'avaient précédée. Et chaque jour cependant, nous entendons certains critiques — qui ne sont pas tous royalistes — accuser le gouvernement démocratique de fantaisie incohérente et de caprice dans ses plans !

Sous la monarchie de juillet, il y avait eu un accord entre la Grande-Bretagne et la France. Il ne dura pas cinq ans. Sous le second empire Anglais et Français se rencontrèrent fraternellement rapprochés sur les champs de bataille de Crimée ; mais leur entente fréquemment troublée par de graves malentendus ne se prolongea pas beaucoup plus longtemps que la précédente. Et c'est une République dont on dénonce l'humeur changeante qui tient ici le record de la fidélité ! C'est elle qui a fait le plus preuve de volonté clairvoyante et résolue.

Vraiment ce fut presque un audacieux paradoxe que celui qui concurrent les hommes d'Etat qui préparent le rapprochement. C'est au lendemain de Fachoda qu'ils en eurent l'idée et qu'ils en préparèrent le succès. Il n'y a là d'ailleurs rien qu'une explication assez naturelle. C'est par leur excès même que les malentendus finissent souvent par se dissiper ; il en est ainsi pour les individus comme pour les nations ; en se heurtant on se rapproche, pour s'être regardé de plus près on se connaît mieux, et on s'estime davantage. Ce ne fut pas le résultat d'Agadir, ce fut celui de Fachoda.

L'entente entre les deux grandes nations a poussé dans l'âme de chacune des racines de plus en plus vigoureuses. Il fallait pour cela qu'elle correspondît soit à des aspirations qui longtemps s'étaient ignorées elles-mêmes, soit à des intérêts qui se sont peu à peu et de plus en plus clairement révélés.

A L'ÉTRANGER

Les Etats-Unis et le Mexique

Un événement important, et l'on pourrait même écrire sensationnel, vient de se produire au Nouveau-Monde : l'intervention des Républiques sud-américaines auprès des Etats-Unis. Sans doute, elles n'ont pas pris une position hostile vis-à-vis du gouvernement américain, mais elles ont offert leur médiation à la grande République du Nord et au Mexique en termes tels que Wilson ne la pouvait refuser.

C'est l'éveil de l'Amérique latine à la grande politique internationale, c'est le soulèvement des Etats de souche espagnole et portugaise contre l'impérialisme yankee ; c'est l'affirmation par le Brésil, l'Argentine, le Chili, qu'ils ne laisseront pas toucher à leur liberté ; et c'est le châtiment de la diplomatie imprudente du Cabinet de Washington, tombé sous la tutelle des Syndicats industriels et financiers.

Les Républiques sud-américaines qui, jusque-là, se regardaient les unes les autres avec méfiance, avec jalousie, ont discerné le péril. Si le Mexique était annexé, directement ou indirectement aux Etats-Unis, le Brésil, la Colombie, le Pérou, risqueraient, avant longtemps, de subir les attaques de l'Union. Il n'y aurait plus de sécurité pour personne.

Trois des Républiques sud-américaines ont fait la démarche à Washington. Mais les six autres et aussi les petits Etats centre-américain, approuvent leur initiative. C'est pour la première fois que les Etats-Unis rencontrent pareille résistance. Comme la France professe pour eux une sincère amitié, elle souhaite qu'ils comprennent la leçon du moment. De même qu'il y a un équilibre européen, il existe un nécessaire équilibre du Nouveau-Monde. L'impérialisme et la conquête brutale sont partout également haïssables.

LE FURETEUR.

LES UNITÉS DE MESURE

L'établissement en France du système métrique remonte à plus d'un siècle, bien que n'étant entré dans son application intégrale que depuis 1840. Aucune mesure législative de quelque importance n'est venue modifier la loi du 4 juillet 1837 rendant obligatoire l'emploi de ce système.

En effet, la loi du 11 juillet 1903, improprement appelée « loi relative aux unités fondamentales du système métrique », a remplacé les étalons des archives par les étalons internationaux de longueur et de masse, mais ne traite nullement dans ses deux articles des unités de mesure. Et cependant, des modifications s'imposent dans notre système d'unités ; des vœux ont été émis à diverses reprises par des réunions internationales et plus récemment par la 5^e Conférence générale des poids et mesures.

La nécessité de mesurer les forces et les puissances a fait intervenir forcément l'idée de durée, car, au point

de vue mécanique, la durée pendant laquelle se produit un certain travail a autant d'importance que les autres facteurs du travail et c'est ce qui conduit à une définition légale de l'unité de temps.

Dans la pratique de l'industrie du froid, qui prend chaque jour une plus grande importance, la définition légale des intervalles de température s'impose pour faciliter les échanges et régler les conflits d'intérêts qui peuvent se produire.

Ces exemples suffisent à prouver l'intérêt pratique qu'il y a à légiférer en la matière.

La plupart de ces mesures ont été définies par des congrès de savants ou d'industriels ; quelques-unes ont obtenu une sorte de vie légale, soit par des décrets, soit par la consécration de l'usage, mais elles présentent toutes l'inconvénient de n'être pas légales, et par suite d'autoriser les discussions entre les parties intéressées, non seulement sur la quantité de marchandise livrée à l'acheteur, mais aussi sur l'unité qui doit servir d'un commun accord à mesurer cette quantité.

Le Gouvernement s'est préoccupé de cette situation ; il a pensé aussi qu'il importait que la France prit la première les dispositions législatives fixant les nouvelles unités de mesure nécessaires à l'industrie.

La Commission du Commerce et de l'Industrie de la Chambre a écarté, comme l'avait fait le Gouvernement, toute préoccupation scientifique de la nouvelle loi. Il ne s'agit (on ne saurait trop le répéter) que de répondre à des besoins pratiques, et cela est d'autant plus facile à réaliser si l'on décide, a priori, que l'on laissera aux savants toute liberté de conserver les unités spéciales auxquelles ils sont accoutumés et qui permettent une précision inutile dans l'industrie.

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie a ouvert dans ces conditions, le 20 août 1912, une enquête auprès des Chambres de Commerce et des principaux groupements commerciaux et industriels. Il leur a fait adresser une circulaire les invitant à faire connaître leurs vues sur l'opportunité de fixer, par voie législative, de nouvelles unités, et sur les modifications qui pourraient être apportées à la réglementation du service des poids et mesures.

Les réponses à cette enquête ont été en grande majorité favorables : 108 Chambres de commerce se sont prononcées en faveur de la fixation de nouvelles unités par voie législative, 10 Chambres de commerce seulement peuvent être considérées comme hostiles ; 32 réponses sont parvenues émanant de groupements divers, les avis de 24 d'entre eux sont favorables. C'est dans cet esprit qu'une commission spéciale nommée entreprit alors l'élaboration du projet qui fut approuvé par l'Académie des Sciences et dont les bases sont les suivantes :

Les unités de mesure sont divisées en unités de deux natures : unités principales et unités secondaires.

Les unités principales sont déterminées par la présente loi. Ce sont : les unités de longueur, de masse, de temps, de résistance électrique, d'intensité de courant, d'intervalle de température et d'intensité lumineuse.

Les autres unités nécessaires à l'industrie, dites unités secondaires, doivent dériver du texte de la loi et seront définies par le règlement d'administration publique, rendu après avis de la Commission de métrologie usuelle, du comité consultatif des arts et manufactures, du Bureau national des poids et mesures et de l'Académie des Sciences.

Ces unités secondaires comprendront notamment les suivantes : Unités géométriques : angle, superficie, volume ; Unité de masse ; densité ; Unités mécaniques : force, énergie, puissance, pression ; Unités calorifiques : thermométrie, calorimétrie ; Unités électriques : différence de potentiel, quantité d'électricité ; Unités lumineuses : photométrie, flux lumineux, éclairage.

Les progrès de la science sont tels qu'il a paru sage de faire seulement figurer dans la loi les définitions des

unités de mesure qui, selon toutes probabilités, ne subiront pas de modifications.

Les unités définies par le règlement d'administration publique pourront plus facilement et sans que l'on soit obligé de recourir au Parlement, être modifiées par des décrets. Tout en conservant la cohérence que le législateur aura voulu donner au système, ces décrets permettront de les adapter plus facilement aux besoins de l'industrie.

Jean LALOY.

Le Brésil

Le Brésil, qui fut autrefois colonie portugaise, occupe encore aujourd'hui une place importante dans les relations commerciales du Portugal. La statistique accuse, pour l'année 1911 (des chiffres plus récents n'ont pas encore été publiés) avec le Brésil un trafic de 9.099 contos. Le Brésil tient la quatrième place dans les échanges commerciaux portugais. En première ligne, se trouve l'Angleterre avec 30.177 contos ; en seconde ligne, l'Allemagne avec 23.735 contos, en troisième, l'Espagne avec 14.933 contos, en quatrième, le Brésil avec 9.099, en cinquième, la Belgique avec 8.484, en sixième, les Etats-Unis d'Amérique avec 8.658, en septième, la France avec 7.473. Le contos étant évalué à 4.995 francs.

Depuis longtemps, on se plaint au Portugal, de ce que la totalité des relations maritimes avec le Brésil se trouve en mains étrangères. On est d'avis que l'établissement d'une ligne de navigation portugaise donnerait une grande extension aux relations commerciales et qu'elle est capable, en même temps, d'exercer une influence bienfaisante sur les différentes branches de l'industrie nationale. Pour atteindre ce but, le Ministre des finances a établi un plan de fondation d'une ligne portugaise avec subvention d'Etat. Cette ligne doit libérer l'importation et l'exportation entre le Portugal et le Brésil du monopole des sociétés étrangères. On se base, pour motiver le projet, sur différents taux de fret démontrant que les raisons du Ministre ne sont pas sans fondement. Les marchandises embarquées à Lisbonne ou à Leixoes paient un fret supérieur, jusqu'à 118 0/0, à celui des mêmes marchandises embarquées à Hambourg ou dans n'importe quel autre port du nord de l'Europe.

Publicité

Une grande maison de linge de la rue de la Paix affiche l'annonce suivante :

On demande bonnes entrepreneuses en chemise.

Avenue d'Allemagne, sous une porte cochère, on peut lire :

La concierge est aussi boutonneuse.

INFORMATIONS

Au Maroc

Le voyage de M. Deschanel
Le « Cosmao », ayant à son bord M. Paul Deschanel, est arrivé le 29 à 7 heures à Casablanca.

Sur les quais, se pressait une foule nombreuse. Les troupes, avec musique, rendaient les honneurs.

Le général Lyautey, venu spécialement à Casablanca, a reçu au débarcadère, le président de la Chambre et lui a présenté les autorités civiles et militaires.

Le résident général et le président de la Chambre sont allés à la résidence, à 10 heures du matin, puis ils ont visité les camps de la banlieue et le tribunal.

Un déjeuner intime a eu lieu à midi, à la résidence.

A 2 heures, le général Lyautey est parti pour Rabat.
M. Deschanel, après s'être reposé, a visité, à 4 heures, Anfa et les centres

industriels. Il a assisté à un dîner que le général Humbert donnait en son honneur.

Le président de la Chambre est parti vendredi matin en automobile pour Marrakech, avec M. Tirard, secrétaire général du protectorat, et un officier, d'ordonnance du résident.

L'attitude des tribus rebelles

Notable qui était défavorable aux idées françaises. Ils ont brûlé sa maison.

Au cours d'une rixe entre les Aït-Magten et les Aït-Taoudanain, deux hommes ont été tués.

Des lettres de Taroudant signalent qu'un calme absolu règne dans le Sous.

Contre les vins français

Selon le « Berliner Tageblatt », le Conseil fédéral est saisi en ce moment d'un projet de loi tendant à faire acquitter aux vins étrangers les taxes d'Etat et de communes dont ils avaient été exempts jusqu'à ce jour.

Ces vins étrangers seraient ainsi chargés de la triple imposition des douanes de l'Empire, des droits des Etats particuliers et de ceux des communes.

Il est à craindre que ce projet de loi ne soit accepté.

Cette rigueur est d'autant plus surprenante, que le gouvernement français, qui sera évidemment le plus atteint par cette mesure, ne sera point embarrassé pour répliquer.

La Russie va introduire, dans quelques mois, des droits sur les blés, afin de parer aux effets du régime des primes d'exportation établies en Allemagne. Le gouvernement russe considère que ce régime est incompatible avec la teneur du traité de commerce de 1904.

Les importations de céréales allemandes en France s'étant rapidement accrues dans les dernières années, grâce à l'institution de ces primes d'exportation, le gouvernement français peut aisément prendre des mesures parallèles à celles décidées à Saint-Petersbourg.

La taxe militaire exceptionnelle en Allemagne

Les chiffres officiels du rendement de la contribution militaire exceptionnelle sont déjà connus pour la ville de Berlin et ses faubourgs.

Les contribuables groupés dans cette agglomération de 3.700.000 âmes paieront une somme totale de 144 millions de marks. Si la richesse moyenne de l'empire était égale à la richesse moyenne de Berlin, le rendement total de la contribution pour l'empire serait de 2.600.000.000 marks soit 3 milliards 250.000.000 de francs.

Ce chiffre est évidemment trop fort. Néanmoins, on peut, dès à présent, admettre que la contribution de guerre rendra certainement plus d'un milliard de marks.

Berlin ne peut être considéré comme représentant 14 0/0 de la richesse totale de l'Empire, alors qu'il ne représente que 6 0/0 de la population de l'Empire.

On peut donc compter avec un projet de loi militaire destiné à employer l'excédent de la contribution.

On sait que le chiffre initial n'était que de un milliard de marks.

EN ORIENT

L'organisation de la marine Turque

Les journaux confirment que l'exécution du programme naval a été décidée après de longues études. Les destroyers que la Porte a commandés à des chantiers français seraient au nombre de huit ou dix. Ils seraient plus grands et plus rapides que le « Jaghiar-Millet ».

La commande faite à un autre cons-

tructeur français comprendrait trois sous-marins. La durée de la construction n'aurait pas dépassé dix-huit mois.

Les dépenses ne seraient couvertes ni par le budget courant, ni par l'emprunt, mais grâce à une souscription du Comité de la flotte.

Albanais et Monténégrins

Des bandes albanaises ont attaqué sur trois points près de Diakovina, des postes monténégrins qui les ont repoussés.

Le gouvernement monténégrin a reçu avis de nouveaux préparatifs albanais, et il s'est adressé aux grandes puissances pour obtenir leur intervention.

LE CONFLIT MEXICO-AMÉRICAIN

Une guerre entre les Etats-Unis et le Mexique sera-t-elle évitée ? On peut désormais l'espérer, grâce à la médiation des Républiques sud-américaines. Leur intervention a déjà eu la plus salutaire influence, et un grand pas a été fait aujourd'hui vers la paix.

Les Etats-Unis acceptent un armistice avec le Mexique, qui a été proposé par les représentants diplomatiques de l'Argentine, du Brésil et du Chili.

M. Bryan, secrétaire d'Etat des affaires étrangères, prend sur lui d'affirmer qu'il n'y aura pas d'hostilités pendant la médiation de l'Argentine, du Brésil et du Chili.

Les Américains libèrent les prisonniers politiques de la Vera-Cruz

L'amiral Fletcher a donné l'ordre d'évacuer la forteresse de San-Juan d'Ulloa utilisée comme prison, et dont l'état sanitaire est exécrable. Beaucoup de cellules sont au niveau de la mer, et à la marée montante, les malheureux prisonniers étaient trempés. D'autres cellules sont si petites que les prisonniers ne peuvent passer couchés de tout leur long.

On a découvert également d'anciens instruments de torture qui portaient les traces d'un récent usage.

Dans cette geôle étaient incarcérés un grand nombre de personnalités politiques et de gens qui avaient refusé de s'enrôler dans l'armée fédérale. Les prisonniers libérés faisaient pitié à voir. Beaucoup d'entre eux étaient à moitié aveugles par suite de leur longue incarcération dans la demi-obscurité. D'autres avaient à peu près perdu la raison.

Petites Nouvelles

Sur la ligne d'Amiens à Rouen, de grosses pierres avaient été déposées sur la voie. Des cailloux avaient été lancés sur le mécanicien de plusieurs trains, et une lanterne éclairant un heurtoir avait été brisée. On arrêta un jeune garçon de quinze ans, D..., dormant sur le talus bordant la voie. D... a reconnu être l'auteur des actes criminels ci-dessus, et il a dit qu'il voulait voir un déraillement.

Le nouveau grand paquebot postal à quatre hélices « Massilia », de la Compagnie Sud-Atlantique, a été lancé avec succès aux Forges et Chantiers de la Méditerranée, à La Seyne.

Ce paquebot qui mesure 183 mètres de longueur et déplace 18.000 tonnes, aura un appareil moteur composé de turbines et de machines alternatives, d'une puissance de 28.000 chevaux lui permettant d'atteindre la vitesse de 20 nœuds.

La Cour d'assises de Reims a condamné à 8 ans de travaux forcés le nommé Jaquet, âgé de 19 ans, qui le 21 août, assomma son père à coups de tisonnier.

A La Seyne, le nommé André Allesio, qui vivait maritalement avec la femme Porcin, a littéralement mangé le nez de cette dernière, qui a été transportée à l'hôpital dans un état très grave. Allesio a été arrêté.

L'aviateur américain Rouston a fait une chute à Domingues (Californie) et s'est tué.

CAUSERIE

L'Enseignement ménager agricole

Pendant sa dernière session, la Société des Agriculteurs de France s'est vivement préoccupée de l'enseignement ménager agricole qu'elle veut encourager de tout son pouvoir.

Jusqu'à présent, l'enseignement ménager était surtout une œuvre d'initiative privée. Il est à désirer que les syndicats agricoles, se préoccupant davantage de cet enseignement, le propagent dans les campagnes et qu'ils encouragent, par une action désintéressée, les œuvres de patronage et de protection de la jeunesse qui ont le souci des besoins agricoles du pays.

Quel doit être le but de cet enseignement ? Retenir à la campagne les jeunes paysans et surtout les jeunes paysannes ; les initier à quantité de petites améliorations qui rendront la ferme plus attrayante et d'un rapport plus important.

Nous entendons dire que l'école est en partie responsable de l'exode des campagnes, que l'enseignement primaire détourne filles et garçons des occupations de la ferme et encourage leur départ vers les villes.

Est-ce bien vrai ? Et les chemins de fer, la facilité, la rapidité, le bon marché des déplacements ne sont-ils pas là comme une invite perpétuelle ? Et l'industrie qui, chaque jour, multiplie ses usines, augmente ses salaires, appelle sans cesse un nombre toujours croissant de bras, n'est-elle pas coupable ?

Nous ne devons ni accuser, ni laisser accuser l'école d'être la cause de ce mouvement déplorable, qui n'est plus nouveau déjà, mais est toujours plus inquiétant.

Nous devons croire, au contraire, que l'école est l'instrument le plus propre à enrayer cet exode ; elle peut, et même pourrait-on dire, elle est seule en mesure de le prévenir, en répandant autour d'elle des idées justes sur ce qu'est la vie d'ouvrier ou du domestique dans les villes ; en favorisant de bonnes habitudes, en redonnant du courage, du goût au travail de la terre, en créant cette force morale qui mène à tout et peut tout ; enfin en préparant la jeunesse par une bonne instruction agricole, à entrer bien armée dans la vie. Ce sera la saine instruction qui la mettra à même de comprendre l'enseignement agricole que l'Etat se dispose à généraliser afin de secourir la routine qui chez nous, presque partout, continue à régner ; à faire entrer les découvertes et les méthodes scientifiques dans l'exploitation de la terre pour en accroître le rendement et augmenter les revenus des petits agriculteurs.

C'est surtout l'enseignement post-scolaire et populaire de l'agriculture qui est le plus susceptible de s'étendre dans la masse de la jeunesse rurale. L'essentiel pour arriver à un bon résultat est que nous ayons des professeurs d'agriculture pour répandre dans les campagnes les applications scientifiques rationnelles et expérimentées. Les pouvoirs publics s'efforcent d'aboutir vers ce but en constituant un enseignement régional de l'agriculture.

L'instituteur, qui, en outre de ses tâches, aurait acquis le brevet agricole délivré par le ministère de l'Agriculture, serait certainement le professeur idéal pour donner l'enseignement agricole, horticole ou viticole, après les classes primaires élémentaires. Cette éducation professionnelle serait complétée par les cours des écoles d'hiver fixes ou ambulantes.

Il n'est pas douteux non plus, si l'on veut retenir les garçons à la campagne, qu'il faut former de bonnes fermières. En inculquant aux jeunes filles les moyens d'améliorer et de rendre plus rémunératrices les productions de la ferme ; en les initiant à une organisation meilleure, l'enseignement ménager approprié aux populations rurales auxquelles il s'adressera, peut apporter au foyer du paysan des charmes qui le lui feront mieux apprécier et aimer.

La Société des agriculteurs voit dans ces connaissances nouvelles, simples, mais utiles, le remède efficace à l'exode rural ; aussi elle soutient de toute son influence et de celle de l'Union centrale de ses syndicats une section de dames formées sous son patronage et toutes dévouées à cette œuvre.

Déjà un grand nombre de cours fixes ou d'écoles volantes fonctionnent en de nombreux points de notre territoire, mais la grande difficulté que l'on rencontre est le manque de femmes professeurs suffisamment initiées à la vie des campagnes et aux connaissances pratiques.

Aussi, doit-on féliciter les organisateurs qui ont eu l'idée d'un cours agricole de trois mois pouvant préparer des professeurs ménagers. Cette création s'adresse à des jeunes filles ayant déjà des connaissances générales et désireuses d'acquiescer la formation ménagère agricole.

Ces cours fonctionnent dès maintenant au pensionnat de Neuchâtel-sur-Aisne.

Cet enseignement ne pourrait-il tenter également les jeunes filles qui vivent à la campagne ou y passent une partie de l'année, en acquérant les connaissances du travail féminin rural pour l'enseigner à leur tour ? Elles seraient assurées de trouver un emploi intéressant de leur activité, tout en concourant à l'accomplissement d'une œuvre de progrès social.

M. RICOU.

CHRONIQUE LOCALE

La morale des Elections dans le Lot ...et ailleurs

M. de Monzie exposait, il y a quelques jours, aux électeurs de Saint-Georges son programme électoral et, très spirituellement il disait : « Je me suis rendu compte au cours des quatre dernières années, et j'ai compris, pendant cette pénible campagne électorale, que l'électeur républicain ressemblait sur ce point, à une femme qui, même après les plus tendres preuves d'amour, même après les plus douces étreintes, désire qu'on lui dise encore qu'elle est l'aimée, la seule aimée, et veut, exige, qu'au milieu des plus durs labeurs, des plus rudes travaux on trouve encore le temps de lui jurer, une fois de plus, amour et fidélité ».

Et ceci me rappelle le mot amusant et profond d'un mari qui répétait volontiers, qu'il ne suffit point que nos femmes ne nous trompent pas, mais qu'il ne faut même pas qu'elles en aient l'air. Donc, le peuple républicain ne veut pas être trompé, et cela n'a rien que de légitime ; mais, semblable au mari précité, il ne veut même pas tolérer les apparences de l'infidélité. Une femme supporte mal, même si elle semble en rire, que son mari pince la taille de la voisine.

La masse républicaine éprouve du malaise si des faveurs, sont accordées aux ennemis irréconciliables de la République laïque et sociale.

A la réunion du théâtre, M. de Monzie a dit encore : « Je crois que le criterium qui permet aux républicains de se reconnaître et de se grouper, c'est la laïcité. » Et cela est encore très vrai. Il y a des gens qui vont, répétant qu'il est souvent difficile, quelquefois impossible de reconnaître, dans une commune, le vrai groupe républicain. A de très rares exceptions près, cette affirmation est inexacte, et cette difficulté inexistante, car, toujours ou presque toujours, le vrai groupe républicain est celui qui combat le curé, tandis que celui dont il est le chef avéré ou occulte est le groupe anti-laïque et partant anti-républicain.

Est-ce à dire que, dans les communes, ces divers groupements doivent vivre en guerre perpétuelle, sans trêve, ni répit, toujours prêts à s'entre-dévoiler. Celui qui soutiendrait pareille thèse serait l'ennemi de la paix de son pays et un fauteur de guerre civile.

Mais, si dans les relations courantes de la vie, il est admissible que la politique passe au second plan il importe que dès qu'une affaire intéresse les principes et les intérêts généraux du parti républicain, les membres des groupes se sentent les coudes et agissent de concert.

Il arrive souvent, dans un village, de voir le républicain le plus avéré serrer la main au cléricale le plus notoire.

« Tiens, je vous croyais brouillés, hasarde-t-on ? Oh, répond l'autre, nous nous serrons la main, nous vivons en paix, mais il sait bien qu'aux élections je serai ardemment contre lui et contre ses amis ».

Il n'est donc pas question de demander au député républicain d'être impoli ou discourtois à l'égard de qui que ce soit, mais on peut et on doit exiger de lui qu'en toute circonstance politique, il marque nettement où sont ses amis et quel est le groupe qui marche avec lui.

Car tout se tient en politique, et quelques échecs significatifs, dans notre région même, semblent prouver qu'il ne suffit pas qu'un député vote bien et travaille bien au Palais Bourbon, il faut encore que sa politique soit bien celle de la masse qui l'a élu et soit acceptée de bon cœur par elle. Il faut qu'il y ait un parallélisme étroit entre ce qu'il dit à la Chambre et ce qu'il fait dans sa circonscription. Et cela, non pas seulement dans l'intérêt du parti, mais aussi dans l'intérêt du député lui-même, car s'il y a divergence, même faible entre l'attitude au Parlement, et l'attitude dans la circonscription, c'est, aux élections suivantes, — excusez l'expression — la pagaille, ou, en termes plus choisis, la débandade et le désarroi.

Les élections de dimanche semblent prouver, dans le pays tout entier, l'attachement inébranlable du peuple aux idées de laïcité ; elles semblent prouver que, plus clairvoyante que certains chefs, la masse républicaine ne pense pas que l'action anticléricale soit un article roco, et qu'elle estime au contraire qu'il faudra autant d'énergie pour défendre, maintenir et développer la laïcité qu'en ont déployé les grands devanciers, Gambetta, Paul Bert, J. Ferry pour l'établir.

Est-ce à dire que l'action laïque doit absorber toute l'activité de nos représentants et qu'il n'y ait rien à faire en matière économique et sociale ? Qui le prétendrait serait un sot, mais qui s'endormirait et n'aurait pas un œil ouvert sur la propagande anti-laïque serait un imprudent dont les responsabilités pourraient être lourdes et le réveil cruel.

Un électeur de St-Georges.

STATISTIQUES

Les journaux sont, depuis dimanche, remplis de statistiques amusantes.

C'est à qui, par des additions plus ou moins heureuses, affirmera le succès de son parti.

Les journaux modérés exultent : « La Fédération des gauches triomphe sur toute la ligne... »

Les organes radicaux chantent victoire : « La politique du Cabinet Doumergue est approuvée par le pays... »

La presse socialiste est dans le ravissement : « Les unifiés gagnent des voix, par milliers, dans tous les départements... »

Les journaux de l'opposition, eux-mêmes, sont satisfaits : Letotal des voix que, par des calculs savants, ils accordent à la proportionnelle suffit à leur faire oublier les cruels échecs infligés par le pays à leurs candidats.

Que valent ces statistiques ?... Peut-on sérieusement affirmer que les 5.000 électeurs de X, radical, ou les 10.000 de Y, républicain de gauche, sont des voix acquises, intégralement, à la proportionnelle, à la loi de 3 ans, etc... ?

Il faudrait une foi robuste pour soutenir pareille affirmation !

Nombre d'électeurs accordent leurs suffrages à X ou à Y, parce que, dans l'ensemble, le programme de X ou de Y leur plaît mieux que le programme de T ou de Z. Leur vote ne signifie nullement qu'ils épousent toutes les idées du candidat qu'ils préfèrent. Et il faut n'avoir jamais causé aux électeurs de ces derniers s'intéressent au projet bizarre de Charles Benoist. La proportionnelle, son quotient et ses restes, si passionnément les électeurs des grandes villes, laissent complètement indifférents l'immense majorité des électeurs de la province.

Personne ne peut, sérieusement, soutenir le contraire. Aussi bien veut-on une preuve éclatante du peu de valeur de toutes ces statistiques et des conséquences qu'on en tire ?

Un hasard a placé sous nos yeux, le *Midi Socialiste* de Toulouse.

En première page s'étale un article sur les gains des unifiés.

Notre confrère donne, pour chaque département, le nombre de voix obtenues par les candidats unifiés en 1910 et, en regard, les voix obtenues en 1914.

C'est ainsi que l'organe socialiste indique pour le Lot, en 4 ans, un gain de plus de 3.000 voix, — et notez, s. v. p., que ces 3.000 voix sont gagnées dans le seul arrondissement de Cahors !

Où est, ici même, à Cahors, l'unifié qui prendra cette affirmation au sérieux ? Par ce seul exemple, ne sommes-nous pas autorisés à conclure que les statistiques des journaux n'ont qu'une valeur tout à fait relative ?

Assurément oui, et la grande presse qui abuse — dans un but facile à comprendre — de ces statistiques sans portée, le sait aussi bien que nous ; mais il faut impressionner le public... et les élus ; d'où les procédés d'intimidation qui deviennent monnaie courante dans la presse parisienne.

Qu'on nous sommes loin de l'époque où les Ranc du journalisme, se souciant fort peu du succès des petits groupes, des petites chapelles... ou des hommes, luttaient simplement pour le triomphe des Idées et des Principes !...

A. C.

Vaccination et revaccination

Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur de porter à la connaissance de ses concitoyens qu'une séance de vaccination et de revaccination obligatoire et gratuite aura lieu à l'hôtel de ville, pour les deux cantons de la commune de Cahors, le vendredi 8 mai prochain à 3 heures du soir.

POUR LE BLOC

Le premier tour de scrutin a démontré que le pays ne voulait pas d'une politique de compromissions, qu'il tenait au maintien des institutions républicaines, qu'il voulait le vote et l'application des réformes sociales.

Que les réactionnaires se réjouissent de l'échec de quelques candidats radicaux, c'est tout ce qu'ils peuvent faire de mieux pour oublier l'échec qu'eux-mêmes ont subi.

Car ce sont bien les réactionnaires qui ont été le plus touchés dans cette consultation électorale, en dépit des pactes, des traités conclus par eux avec les progressistes, avec les fédérés.

Certes, les socialistes unifiés, on doit le reconnaître, remportent de nombreux succès : les résultats du premier tour de scrutin permettent de prévoir l'entrée au Palais Bourbon de 20 unifiés de plus, car, par discipline, comme l'ont fait MM. Buisson à Paris et Dron, dans le Nord, la plupart des candidats radicaux se désistent en leur faveur, pour le second tour de scrutin.

Cette union donnera-t-elle, dans l'avenir, les avantages que le parti républicain est en droit d'espérer, c'est-à-dire la reconstitution du bloc contre lequel iront se briser les coalitions des apaisés et des cléricaux ?

Peut-être, si ne se plaçant pas en dehors du parti parlementaire, ils consentent demain à voter le budget. Mais comme l'a dit M. Clemenceau, on ne peut pas ne pas les classer dans le parti républicain, puisqu'ils défendent les réformes démocratiques, sociales et laïques contre toutes les réactions.

Le scrutin du 10 mai ne sera pas douteux : préconisée par leurs fédérations, l'entente entre radicaux et socialistes se fera dans les circonscriptions où un candidat cléricale sera sur les rangs.

Cette union ne fait pas l'affaire des modérés, des fédérés : ceux-ci comptent profiter du désarroi au milieu duquel a vécu et s'est séparée la dernière Chambre.

Fédérés et réactionnaires s'attendaient à voir radicaux et socialistes rester sur leurs positions au scrutin du 10 mai. Ils auraient dû, cependant, concevoir que lorsque la lutte est engagée contre les partis de droite, les républicains vraiment attachés à l'idéal démocratique, oublient les querelles personnelles, et se rallient au drapeau contrairement à l'attitude qu'ont observée les apaisés, et refusent toujours de pactiser avec les adversaires irréductibles de la République.

Sans doute, il est des circonscriptions où il est difficile aux radicaux de se rallier à des candidatures d'unifiés : celle de Boulogne aurait été de celles-là, si l'unifié sortant n'avait pas été battu le 26 avril.

Tout y a même la circonscription de Toulouse, par exemple, où M. Ellen-Prévot, profita, il y a 4 ans, et a profité dimanche dernier des voix monarchistes, cléricales de l'Express du Midi.

Mais considérons ces circonscriptions comme des exemples isolés et déclarons hautement que l'union est nécessaire et que le désistement des radicaux en faveur des unifiés doit avoir lieu, comme ceux des unifiés en faveur des radicaux-socialistes partout où la réaction aura un candidat.

Ainsi, le bloc reconstitué, ce sera la déroute des cléricaux.

Le programme politique et social que la prochaine Chambre aura demain le devoir d'exécuter, exige l'union étroite des forces républicaines. Il y a à assez de promesses faites, il y a eu, au cours de cette législature trop de questions oiseuses et inutiles pour qu'enfin soient étudiées et appliquées les grandes réformes dont dépendent la sécurité, l'avenir du pays.

L'union entre républicains s'impose : le premier article de cette union sera sanctionné le 10 mai par les électeurs.

LOUIS BONNET.

Remerciements de M. de Monzie

M. de Monzie, député de Cahors, adresse à ses électeurs de l'arrondissement de Cahors la lettre de remerciements suivante :

Chers concitoyens, Je remercie de tout cœur les 12.687 républicains qui m'ont donné leur confiance. Avec eux et pour eux j'entends poursuivre tant au Parlement que dans notre arrondissement une politique de réalisations et de progrès démocratiques. Aucune équivoque ne peut subsister. Les attaques passionnées dont j'ai été l'objet donnent plus de prix encore à l'élection du 26 avril et plus de netteté, si possible, à notre programme d'union et d'action républicaines.

A mes amis je demande après la bataille de me continuer sans relâche leur appui pour me guider, me conseiller et encourager mon effort.

Vive la République démocratique et sociale !

DE MONZIE.

Député du Lot.

Recensement des votes

La Commission de recensement des votes des élections législatives du 26 avril dans le Lot, s'est réunie vendredi matin, à 10 heures, à la Préfecture, sous la présidence de M. Grimal, président du Tribunal Civil de Cahors.

Après vérification des procès-verbaux dressés par chaque maire, la Commission a proclamé les résultats suivants :

M. de Monzie : 12.688 voix.

M. Bécays : 10.878 voix.

M. Malvy : 11.394 voix.

MM. de Monzie, Bécays et Malvy, ayant obtenu la majorité des votants, la Commission les a proclamés élus.

Fédération des Syndicats des Planteurs de Tabac du Lot

SYNDICAT DE CAHORS

Les membres du syndicat des planteurs de tabac de Cahors sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche 3 mai 1914 à 2 h. 1/2 du soir, à la mairie.

Ordre du jour :

Compte rendu des travaux du VII^e Congrès national par les délégués. Paiement des cotisations. Questions diverses.

Le Secrétaire,

J. COSSÉ.

Syndicat d'Initiative de Cahors et du Quercy

En exécution de la décision prise à Gramat le 16 novembre dernier et d'accord avec le groupe de ses adhérents locaux, le comité du Syndicat vient de fixer au dimanche 7 juin l'assemblée générale de 1914, qui doit avoir lieu à Rocamadour. La réunion s'ouvrira à 10 heures du matin chez M. Jouclas. Elle sera suivie d'un banquet chez M. Descomps ; la cotisation est fixée à cinq francs. Les adhésions seront reçues jusqu'au 20 mai par M. Marty, adjoint au Maire de Rocamadour.

Tous les membres du Syndicat recevront incessamment une convocation personnelle. Le Comité espère qu'ils voudront bien se rendre très nombreux à Rocamadour le 7 juin, de façon à ce que cette nouvelle manifestation syndicale et touristique ait le même éclat que celles de Saint-Céré, de Figeac, de Cahors et de Gramat qui l'ont précédée. Il serait heureux, en particulier, de voir les adhérents cadurciens, dont le nombre s'est doublé au cours du dernier trimestre, assister à l'assemblée et au banquet du 7 juin et y conduire ceux de leurs amis qui s'intéressent à l'œuvre du Syndicat.

Il prie les personnes de Cahors qui auraient l'intention d'accompagner les membres du Bureau dans ce déplacement, de vouloir bien envoyer leurs noms au Secrétaire Général avant le 10 mai.

Le Comité tâchera d'obtenir de la Compagnie d'Orléans une réduction sur les prix de voyage pour les congressistes qui se feront ainsi connaître.

Le Secrétaire Général du Syndicat, Eugène GRANGIE.

Touring-Club de Erance

Parmi les soins de la Mairie et grâce à l'activité bienveillante de M. l'Architecte-voyer Caminade, les bancs accordés par le Touring-Club ont été mis en place ces jours-ci au sommet du mont Saint-Cyr et dans la côte du Faillal. Le transport et la mise en place du premier ont, comme on peut se l'imaginer, été assez difficiles ; aussi des remerciements sont-ils dus à ceux qui les ont réalisés pour le bien du public.

Le Délégué d'arrondissement du Touring-Club,

Eugène GRANGIE.

Postes et Télégraphes

Les sous-agents des Postes du Bureau de Cahors ont tenu à prouver avant le départ de Cahors, de M. Castellon, Brigadier facteur, admis à la retraite, combien ils étaient heureux de se grouper à ses côtés pour lui témoigner toute la sympathie et l'estime qu'il avait su s'acquiescer pendant les neuf années de son séjour, parmi eux.

Le camarade Taurand en qualité de secrétaire du groupe, en quelques mots, s'associant entièrement aux éloges mérités qui ont été adressés à M. Castellon, durant sa vie administrative a tenu à rappeler à son tour l'intérêt que l'excellent brigadier a toujours porté aux sous-agents.

Vivant de très près, avec eux, M. Castellon s'est créé dans tous les bureaux où il est passé de très vives et durables amitiés.

Sa bonne humeur vaulesienne, sa persuasion toute paternelle l'ont fait apprécier de tous ses camarades qui conserveront le meilleur souvenir de celui qui essaya d'aller toutes les trasseries routinières dont les sous-agents sont parfois les victimes.

Tous les camarades du Lot ne manqueront pas de joindre leurs vœux à ceux qui ont été formulés à l'adresse de M. Castellon, c'est-à-dire un long repos et une bonne santé dans sa nouvelle vie.

Accidents du travail

Mlle Lucie Doumerc, ouvrière électricienne, rue Nationale, 37, blessure à l'index de la main gauche occasionnée par le balancier de sa machine de travail. Incapacité de travail de quinze jours.

Pierre Laurent, mineur, 30 ans, rue Nationale, s'est pris le genou gauche entre deux blocs. Suspension de quinze jours de travail.

Martial Miquel, 41 ans, ouvrier employé aux services municipaux, faubourg Cabazat, en servant un maçon, le terrain a cédé sous ses pieds et est tombé dans l'égoût en réparation. Plaie de la région mentonnière et contusion à l'avant-bras gauche.

François Grangier, 26 ans, homme d'équipe à la gare de Cahors, 63, rue Nationale, en descendant l'escalier de service s'est fait une entorse au pied droit. Incapacité temporaire de huit jours.

Jean-Baptiste Masbou, 41 ans, mécanicien, rue du Portail-des-Augustins, 18, réparant la chaîne de transmission du casse à l'usine à gaz s'est trouvé pris à la main gauche. Incapacité temporaire de 15 jours.

Jacques Dupuis, chauffeur à la compagnie d'Orléans, 2, rue Labarre, tombé du tablier de sa machine, s'est fait une contusion à la tête. Plaie contuse. Incapacité de travail de huit jours.

Marius Jouvès, puisatier, rue Nationale, travaillait au sondage de la fontaine des Chartreux, à onze mètres de profondeur, lorsque une pierre se détacha de la paroi et lui tomba sur la tête. Plaie contuse dans la région occipitale. Incapacité de travail de un mois.

Pierre-Jean Gautié, terrassier, demeurant à Caussade (Tarn-et-Garonne), était occupé à changer des rails, s'est fait une blessure à la cuisse droite et une forte contusion au genou droit. Incapacité temporaire de travail d'une durée de vingt jours environ.

Les engagements dans les sapeurs-pompiers

Les engagements volontaires de quatre ans pour le régiment de sapeurs-pompiers de Paris, sont reçus à toute époque de l'année. Toutes les professions y sont admises, mais de préférence celles se rattachant à l'industrie du bâtiment. Les engagés de quatre ans ont droit aux avantages ci-après :

1^o Prime de 100 francs payable par moitié à la signature de l'engagement, le complément au commencement de la quatrième année de service.

2^o Haute paye de soixante centimes par jour pendant toute la quatrième année de service.

3^o Après quatre ans de service, les militaires du régiment peuvent obtenir un emploi civil. Les militaires qui désirent renoncer ont droit après quinze ans de service à une retraite, qui s'élève à 690 francs pour les caporaux et à 630 francs pour les sapeurs.

Les intéressés doivent adresser leur demande au colonel du régiment, boulevard du Palais, 9.

Foire du 1^{er} mai

La foire du 1^{er} mai 1914 a été médiocre.

Les cours des animaux et des diverses denrées ont été les suivants : Bœufs gras de 40 à 42 fr. les 50 kil. vaches, de 32 à 35 fr. les 50 kil.

Bœufs de travail, de 950 à 1100 fr. la paire, vaches de 500 à 600 fr. la paire ; bouillons de 700 à 850 fr. la paire.

Porcelets, de 28 à 40 fr. pièce. Moutons gras, de 0,95 à 1 fr. 05 le kil. ; agneaux, de 1 fr. 05 à 1 fr. 10 le kil.

Brebis d'élevage, de 38 à 45 fr. pièce.

Marché. — Poules grasses 0,90 ; poulets, 1 fr. 20 ; canards, 0,75 ; dindes, 0,80 ; lapins privés, 0,45. le tout, le demi kilo.

Halle. — Blé, 22 fr. ; maïs, 16 fr. 50 ; pommes de terre, 6 fr. 25 le tout l'hectolitre.

Pas de vols ni d'accidents.

Cylindrages à vapeur

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Opérations probables pendant la semaine du 4 au 9 mai 1914.

Répandage et cylindrage sur les voies désignées ci-après :

Chemin de grande communication numéro 11 entre 13 k. 500 et 19 k. entre St-Pantaléon et St-Daunès.

Chemin de grande communication numéro 27a entre 14 k. 500 et 15 k. 500 entre St-Pantaléon et Villesèque.

Chemin de grande communication numéro 27 entre 10 k. et 10 k. 500 entre Villesèque et Rassiels.

Chemin de grande communication numéro 11 entre 9 k. et 9 k. 500 vers la Montagne.

Chemin de grande communication numéro 27 entre 18 k. 700 et 19 k. à Sauzet.

Chemin de grande communication numéro 36 entre 13 k. 500 et 14 k. 500 entre Sauzet et St-Vincent.

Cahors, le 1^{er} mai 1914.

L'Ingénieur Ordinaire,

LAGARDE.

Musique du 7^{me} régiment d'Infanterie
PROGRAMME DU 3 MAI 1914
Salut lointain Doring,
Nabuchodonosor Verdi
Patrouille Turque Michaëlis
Valse Bleue Margis
Marche Saharienne Benoît
Allées Fénélon, de 16 h. à 17 h.

Etat civil de la ville de Cahors
Du 25 avril au 2 mai 1914
NAISSANCES

Chagniard Janine-Marie-Marguerite, rue Nationale, 55.
Vigouroux Elise, rue du Portail-Alban, 11.
Poujol Marie-Jeanne, rue Paramelle, 14.

PUBLICATIONS DE MARIAGES
Cluzel Guillaume, employé à la mairie de Cahors et Hibos Marie-Guillemette, modiste à Toulouse.
Bernadac Jean-Paul-Lucien, maître d'hôtel, et Orliac Marguerite, s. p. à Gramat.

MARIAGE
Vidal Jean-Gérard, sergent rengagé au 7^e et Lade Fanny-Marcelle, robeuse.

DÉCÈS
Rouby Jean-Baptiste, 57 ans, propriétaire-cultivateur, rue Sainte-Barbe, 12.

Goux Marie-Joséphine-Honorine, épouse Raffy, 27 ans, à Cabessut.
Régis Joseph, 66 ans, maçon, rue Jean-de-Vayrac, 1.
Bordes Anne-Marie, veuve Bessac, 76 ans, Hospice.

FOIRES DE LA SEMAINE
du 4 au 10 mai 1914

ARRONDISSEMENT DE CAHORS
Lundi 4 mai : Orniac.
Mardi 5 : Valroufié.
Mercredi 6 : Catus, Pern, Puy-l'Évêque.
Jeudi 7 : Frayssinet-le-Gélat, Marminiac.
Vendredi 8 : Caillac, Concots, Les Junies, St-Paul-Labouffie.
Samedi 9 : Cabrerets.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC
Lundi 4 mai : Bagnac, Larnagol, Loubressac.
Mardi 5 : Carayac, Issendolus, Livernon.
Mercredi 6 : St-Céré.
Vendredi 8 : Lacapelle-Marival, St-Pierre-Toirac.
Samedi 9 : Sonac.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Lundi 4 mai : Carluet, Nadaillac (au village), Rocamadour, Souillac, Thégra.
Mardi 5 : Cressensac, Dégagnac, Lavergne.
Mercredi 6 : Frayssinet, Meyronne.
Vendredi 8 : Goudou (au village), Les Quatre-Routes.
Samedi 9 : Payrac.

Arrondissement de Cahors

Lablenque
Au sujet du cimetière. — M. le Préfet du Lot a pris l'arrêté suivant :

Le Préfet du Lot,
Vu le rapport de M. le Docteur Gélis, membre du Conseil départemental d'Hygiène, désigné à l'effet de constater la nécessité de la translation du cimetière de Lablenque ; le dit rapport concluant au déplacement de ce lieu de sépulture ;

Vu l'état déplorable dans lequel se trouve actuellement le cimetière par suite des nombreux éboulements qui se sont produits et qui ont mis à découvert plusieurs cercueils ;
Que dès lors, le cimetière ne remplit plus aucune des conditions voulues au point de vue de l'hygiène et de la salubrité publiques ;
Vu diverses pétitions présentées au sujet de sa translation ;
Vu la mise en demeure adressée au Conseil municipal d'avoir à délibérer sur cette question ;
Vu la délibération en date du 22 mars 1914 par laquelle l'Assemblée communale a déclaré à la majorité, s'opposer au transfert du cimetière ;
Vu le décret du 23 prairial an XII et l'ordonnance du 6 décembre 1843 ;
Vu la loi du 5 avril 1884 et les lois des 15 février 1902 et 7 avril 1903 sur la protection de la santé publique ;
Considérant qu'il résulte de l'inspection que le cimetière actuel — dont le terrain surélevé enclavé l'église — est presque entouré de maisons et se trouve placé dans les conditions d'hygiène et de salubrité les plus défavorables ;
Que dès lors la mesure qui s'impose est la suppression de ce lieu de sépulture et l'établissement d'un nouveau cimetière.

Arrêté :
Article premier. — Le cimetière actuel de Lablenque est et demeure désaffecté. Toutefois les inhumations continueront à y être faites jusqu'au moment où le nouveau lieu de sépulture sera en état de recevoir les corps.

Article 2. — M. le Maire de Lablenque est chargé d'assurer, en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté et de le notifier au Conseil municipal qui est mis en demeure de

faire choix d'un emplacement pour le cimetière à établir. Un délai d'un mois est accordé au Conseil municipal pour délibérer et faire des propositions à cet égard.

Dans le cas où l'Assemblée communale négligerait de délibérer dans le délai imparti, l'Administration Préfectorale déterminerait d'office le dit emplacement.

Fait à Cahors le 1^{er} mai 1914.
Le Préfet,
Signé : F. CECCALDI.

Laburgade
Carnet blanc. — Demain lundi 4 Mai, sera célébré à Laburgade le mariage de Mlle Léa Bach, fille de M. Bach, garde-particulier de M. Louis Roques, maire de Laburgade, avec notre ami Gabriel Bach.

Aux nouveaux et charmants époux nos meilleurs vœux de bonheur.
F. G.

Sauzet
Conférence agricole. — Dimanche prochain 3 mai, M. Douaire, directeur des services agricoles, fera une conférence à treize heures et demie dans la salle de la mairie, sur les maladies cryptogamiques, leurs caractères, les moyens de les reconnaître et de les combattre.

A la suite de la conférence, il réunira les Sociétés mutuelles contre la mortalité du bétail dans le but d'organiser l'affiliation de ces Sociétés à la Caisse de réassurance, de connaître le fonctionnement de ces Sociétés et de vérifier leur comptabilité.

Saint-Cyprien
Nomination. — M. Louis Mourguès, Conseiller municipal, est nommé membre civil de la commission de classement des chevaux, juments, mules, muets et voitures susceptibles d'être requis en 1914 pour le service de l'armée.

Classement des chevaux. — La commission chargée de procéder au classement des chevaux en 1914, opérera le 13 mai 1914 aux heures ci-après : Montlaurun à 6 heures au lieu de Granges ; St-Laurent, 7 h. 45 devant la mairie ; St-Cyprien, 10 h. devant la mairie ; Ste-Alauzie, 13 h. 30, lieu de la fête patronale ; Lascabanès, 15 h. 35, lieu de la fête patronale.

Arrondissement de Figeac

Puybrun
Après les élections. — Chaque consultation électorale accentue le dédain du parti clericalo-réactionnaire dans notre commune.

C'est ainsi qu'au scrutin du 26 avril, cinquante-six de nos adversaires se sont comptés sur le nom de M. Colrat, candidat de toutes les réactions. A ces 56 militants il convient d'ajouter une douzaine de conservateurs irréductibles auxquels la personnalité du candidat n'a pas eu le don d'inspirer de confiance et qui se sont abstenus.

Toute cette coalition d'électeurs bariolés réunissant sous la même bannière toutes les nuances de l'arc-en-ciel réactionnaire n'a réuni que 68 suffrages contre les 133 voix républicaines de M. Bécays, notre sympathique député.

C'en est fait de la domination de nos autocrates sous la volonté desquels tout devait se plier ; l'électeur de Puybrun prendra de plus en plus conscience de ses droits et de son devoir envers le véritable parti républicain.

A côté de ces derniers vestiges du passé il s'est manifesté dimanche l'existence d'un troisième parti. Dix-sept républicains mécontents et originaires, dont la plupart nous leur rendons cette justice, firent leur devoir aux heures difficiles, égarèrent leur vote sur le nom d'un candidat prétendu socialiste-unifié qui pour justifier de son républicanisme affectait de paraître dans notre chef-lieu de canton flanqué des deux chefs de la fine fleur réactionnaire et essayait dans sa circulaire électorale de fausser les votes de notre honorable député.

Nous espérons que cet excès de républicanisme sera de courte durée, qu'ils sont déjà revenus à la véritable conception républicaine ; il ne peut y avoir à Puybrun que deux partis, comme le disait si judicieusement M. Doumergue à Souillac : d'un côté, ceux qui sont républicains et de l'autre, ceux qui ne le sont pas.

Incendie. — Un commencement d'incendie qui aurait pu prendre des proportions considérables sans la prompt arrivée de la population et de nos pompiers, a éclaté mercredi matin vers les 5 h. 1/2 chez M. Laymonerie marchand d'œufs et expéditeur de primeurs.

Le feu s'est déclaré dans la grange et de là s'est propagé au toit de la maison.

Les dégâts sont assez importants ; mais ils sont couverts par une Compagnie d'assurance.

Larnagol
Lendemain d'élection. — Notre sympathique député, M. Bécays, a obtenu

dans les 2 sections de vote 80 suffrages. Les réactionnaires se sont comptés sur le nom de Colrat pour la plupart ; soit une cinquantaine.

Notre conseiller général qui n'avait pas de concurrent avait obtenu 125 suffrages le 3 août dernier ; lorsque nous disions que nos cléricaux ne voteraient pas pour un radical socialiste lorsqu'ils auraient un homme « des leurs » nous ne nous trompions pas ; les chiffres du dernier scrutin le démontrent.

Et puis, on répète toujours et maintenant plus que jamais depuis la dernière « retraite » que les radicaux ne sont pas républicains. Les vrais, les purs démocrates sont les quelques « conseillers incolores » qui vont au devant de M. Bécays, de M. Colrat, de Monseigneur l'Evêque, tout bénévolement.

Marcilhac
Après les élections. — Nous recevons avec prière d'insérer :

Les résultats des élections législatives pour notre commune ont été les suivants :

Inscrits 213, Votants 173, Blancs 2.
Ont obtenu : MM. Bécays député sortant radical-socialiste 92 v. ; Colrat rép. soc. 39 v. ; Espinas socialiste-unifié 40 v. Ce résultat n'est pas fait pour nous surprendre.

Nous savions que le gros du parti républicain voterait pour M. Bécays le vaillant député, dont l'attitude démocratique a été irréprochable et que la réaction cléricale se compterait sur le nom de M. Colrat.

Quand aux 40 suffrages obtenus par M. Espinas, ils viennent en très grande partie d'ardents républicains qui ont fait un vote de principe.

Ces derniers sont décidés, quoique puissent les cléricaux de notre commune, à se serrer aux prochaines élections municipales autour de M. Falguères maire et de ses collègues du conseil municipal, en butte en ce moment aux attaques de la cléricaille aux abois, pour ne pas vouloir demander un curé ; Marcilhac en étant dépourvu depuis plusieurs mois.

Un groupe de républicains.
Commission de classement. — L'itinéraire de la Commission de classement des chevaux, juments, mules et muets est le suivant dans le canton de Cajarc.

Mardi 5 mai : Larnagol 13 h. 30.
Mercredi 6 mai : St-Jean-de-Laur, 6 h. du matin ; Cajarc 8 h. 15 ; Montbrun 10 h. 45 ; Larroque-Toirac 13 h. 30 ; St-Pierre-Toirac 14 h. 30.

Jeudi 7 mai : Frontenac 6 h. matin ; Carayac 7 h. 15 ; Gréalou 8 h. 30 ; St-Chels 10 h. 15 ; St-Sulpice 13 h. 30.
Vendredi 8 mai : Marcilhac 6 h. matin.

Saint-Pierre-Toirac
Nécrologie. — Notre ami, M. Granou, le sympathique commis de culture des tabacs en résidence à Toirac, vient d'avoir la douleur de perdre sa jeune épouse. Mme Granou est décédée après une très longue et douloureuse maladie. Ses obsèques ont eu lieu à Toirac au milieu d'une foule d'amis fortement émus.

En ces pénibles circonstances nous adressons à M. Granou nos plus sincères et cordiales condoléances.
A. P.

Grèzes
M. Cadrieu, âgé de 48 ans a été tué à l'usine de la Tuilerie de Puy-Blanc, jeudi 30 avril à 10 heures du matin.

Nous avons pu nous rendre compte du danger constant que courait l'ouvrier chargé du travail qui faisait, ce matin-là, M. Cadrieu.

Il semble qu'un peu plus de prévoyance aurait suffi pour éviter cet accident mortel.

Ce qui nous a surtout frappé, en visitant cette usine, c'est d'y constater un éclairage défectueux et l'insuffisance de barrages protecteurs.

Saint-Céré
Société de tir et de préparation militaire. — Les tirs au fusil de guerre (fusil modèle 86-93 et carabine modèle 90), de la Société « Canrobert » fait exécuter en vue de la préparation au brevet d'aptitude militaire, commenceront dimanche prochain, sur le terrain de la Vitraque, route de Terrou.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Nous recevons trop tard pour ce numéro le compte rendu de la cérémonie du mariage de M. Delbouis avec Mlle Villadiéu.

Ce sera pour mardi.

Gramat
Arrestation. — La gendarmerie de Gramat a arrêté pour infraction à la loi sur la circulation des nomades le sieur Gottelêhe, sujet allemand, âgé de 61 ans.

Gottelêhe sera transféré à Gourdon.

Gramat
Arrestation. — La gendarmerie de Gramat a arrêté pour infraction à la loi sur la circulation des nomades le sieur Gottelêhe, sujet allemand, âgé de 61 ans.

Gottelêhe sera transféré à Gourdon.

Labastide-Murat
ECHO DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES. — Le canton de Labastide-Murat a en fin donné une majorité au candidat radical.

Il y a 8 ans la minorité était de 450 voix. 4 ans après la minorité descendait à 41 voix et dimanche dernier, notre éminent ami Malvy obtenait 194 voix de majorité.

Le résultat le plus marquant est celui de la Section de Labastide-Ville. Le candidat rétrograde de Lapierre obtenait 94 voix contre 120 au candidat radical. Ce succès fait bien présager pour l'avenir.

On peut constater par là les bienfaits de l'isolé. Les billets marqués n'ont plus cours et malgré des visites nocturnes et des distributions de bulletins à domicile le bon sens des électeurs a répondu aux factieux.

Il convient de noter en passant le résultat de la commune de Caniac. Malvy, 131 voix.
de Lapierre, 36 voix.
Les électeurs se souviennent des bienfaits de leur député.

Un démocrate.
Une réponse. — Nous recevons de M. Roques une lettre où réponse à l'article qui parut dimanche dernier dans le Journal du Lot, au sujet de l'opposition qu'il aurait faite au projet de construction de l'école.

M. Roques affirme qu'il « n'a jamais été partisan déterminé de la maison d'école avec elles » au contraire, il a toujours voté pour le projet sans ailes pour plusieurs considérations qui lui paraissent supérieures, en se basant surtout sur l'appréciation des architectes.

Il affirme également qu'il ne s'est jamais servi d'expressions injurieuses à l'égard de MM. Doumergue et Malvy.

Dont acte.

Vaillac
Félicitations républicaines. — Les 40 républicains, formant pour la première fois la majorité républicaine, sont heureux d'adresser à leur sympathique député, à l'occasion de la brillante victoire remportée sur le candidat réactionnaire, leurs plus chaleureuses félicitations.

Les républicains de Vaillac.
Mariage civil. — Jeudi 30 avril fut célébré à la mairie de Vaillac le mariage purement civil de M. Gandouly, propriétaire et de Mlle Laplace Pauline, garde-malade demeurant à Paris.

Aux nouveaux époux, nous offrons nos meilleurs vœux de bonheur.

Martel
Après l'élection du 26. — C'est avec joie que les républicains de la commune de Martel ont constaté le nombre de voix obtenues par M. Malvy dans le scrutin de dimanche.

Aujourd'hui, peut-on dire, l'union entre démocrates est faite, car sur les scrutins derniers, M. Malvy a gagné 100 suffrages environ.

Ces suffrages viennent des républicains qui, pour des raisons personnelles, restaient en arrière du groupe radical, mais qui, malgré tout, se seraient refusés à faire le jeu de la réaction et à voter pour un candidat réactionnaire.

La candidature de M. de Lapierre a provoqué ce rapprochement, cette union que nous signalons avec plaisir.

Reilhaguet
A M. X... de Laval... ? correspondant du « Télégramme »

Dans l'entrefilet publié le 27 mars et où je suis pris à partie, vous ne paraissez pas être bien au courant de l'histoire locale de Reilhaguet. On vous a peut-être mal renseigné ou vous travestissez la vérité pour les besoins de votre cause. Mais on voit clairement que si vous n'agissez pas par ignorance, vous le faites par méchanceté et par... mensonge.

Vous dites que les électeurs m'ont « balayé si unanimement de la mairie ». Consultez donc le procès-verbal des élections municipales de 1908 et vous constaterez que 63 électeurs m'ont accordé leurs suffrages. Vous apprendrez aussi que ce ne sont pas les électeurs qui « m'ont balayé », mais bien les traitres qui élus sur ma liste radicale, ont manqué à tous les devoirs de la loyauté et de la discipline républicaine en désignant un candidat élu par 46 voix seulement sur la liste adverse : Voilà l'unanimité des électeurs !

Vous dites que je suis : « un savant, qui sait à peine lire ». Je lis peut-être moins bien que vous, (ce dont je vous félicite), mais cependant avec un peu d'effort j'ai encore pu lire cette pensée de l'évêque Bossuet et que je vous engage à bien méditer : « Tout menteur est un animal traître et odieux ».

Je ne répond pas à vos autres insinuations concernant les palmes, le départ de M. le curé Besombes : autant d'élucubrations idiotes que vous mettez en avant pour tâcher d'exciter contre moi la haine de mes concitoyens et qui ne vous attirent que le mépris.

A bon entendeur, salut !
PUGNET Jules,
Ancien maire radical-socialiste.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

EXPOSITION INTERNATIONALE URBAINE A LYON

A l'occasion de l'Exposition internationale urbaine de Lyon, la durée de validité des billets d'aller et retour délivrés du 25 avril au 31 octobre 1914, pour Lyon est portée uniformément à 15 jours (dimanches et fêtes compris).

Il est rappelé que des billets d'aller et retour sont émis pour Lyon par toutes les gares des réseaux P. L. M., Est, Orléans et Midi et par un certain nombre de gares des Chemins de fer de l'Etat (ancien réseau).

Les voyageurs en provenance des gares du Chemin de fer du Nord, des gares des chemins de fer de l'Etat (nouveau réseau) et de celles des gares des chemins de fer de l'Etat (ancien réseau) quine délivrent pas normalement des billets d'aller et retour directs pour Lyon, bénéficient néanmoins du même avantage : le coupon de retour du billet qu'ils ont pris, suivant leur provenance, soit pour Paris, soit pour un point de transit Nord, Est, ou P. O., P. L. M. est rendu valable 15 jours sur justification qu'ils ont utilisé sur le réseau P. L. M. un billet d'aller et retour pour Lyon.

Cette justification leur est remise à leur entrée sur le réseau P. L. M. Cette durée exceptionnelle de validité de 15 jours peut (sauf celle des billets délivrés par les gares du réseau de l'Est) être prolongée à deux reprises de 8 jours (dimanches et fêtes compris) moyennant le paiement pour chaque prolongation d'un supplément de 10 % du prix du billet direct ou des billets soudés.

Enfin la faculté d'arrêt de 24 heures accordée aux porteurs de coupons retour de billets délivrés par un parcours simple de 400 kilomètres, sera portée à 4 fois 24 heures, lorsque, pendant la durée de l'Exposition, les voyageurs porteurs de coupons de retour remplissant la condition de parcours exigée, et établis via-Lyon, voudront user, à Lyon, de cette faculté d'arrêt.

Chemins de fer de l'Etat
EXCURSIONS EN ANGLETERRE

Billets d'aller et retour valables pendant quinze jours délivrés à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, de la Fête Nationale, de l'Assomption et de Noël, du Derby d'Épou et des régates d'Henley, de Paris Saint-Lazare à Londres, ou toute autre gare de la Compagnie de Brighton, 1^{re} classe 52 fr. 05 ; 2^e classe 40 fr. 80 ; 3^e classe 32 fr. 50.

Ces billets sont valables par tous les trains et donnent droit de s'arrêter, sans supplément de prix, à Rouen (suivant le train utilisé) Dieppe, New-Haven, Lewes ou Brighton.

Pour plus de renseignements demander le bulletin spécial du service de Paris à Londres, qui est expédié franco à domicile, sur demande adressée à la Compagnie des Chemins de fer de l'Etat (Publicité), 20, rue Rome, à Paris.

En outre un Petit Guide de Londres, sous couverture artistique, orné de jolies gravures au trait et comportant un plan sommaire de Londres, est mis en vente au prix de 0 fr. 20 dans les bibliothèques des gares du Réseau de l'Etat, ou expédié franco, à domicile, contre l'envoi de cette somme en timbres-poste, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Partie illustrée
Le Salon de la Nationale : Mme la comtesse de Noailles, par J.-E. Blanche, Maurice Barrès devant Tolède, par I. Zuloaga. Portrait de M. Jean Dupuy, sénateur, ancien ministre, par P.-A. de Laszlo. Portrait de Mme J... par H. Gervex. Comme arrive le printemps, par J.-F. Auburtin. L'Effort humain, par A. Point. Le Poète, par G. La Touche. Décoration pour le ministère de la justice.

Les Témoignages de l'expérience : M. le docteur Charles Richet, de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine, M. Pierre Termier, de l'Académie des sciences, inspecteur général de mines.

Actualités : Carte du Mexique indiquant la marche qu'auraient à suivre les armées américaines pour occuper le Mexique. M. Caillaux élu. Le tremplin. Caricature de Forain.

L'Entente cordiale Franco-Anglaise : Les souverains anglais accompagnés de M. et Mme Raymond Poincaré, descendant l'avenue du Bois-de-Boulogne au milieu des acclamations des Parisiens. Réception à l'Hôtel de Ville de Paris des souverains anglais. Les souverains à l'Hôtel de Ville. Les décorations des rues de Paris pendant le séjour des souverains : l'avenue de l'Opéra ; la rue de la Paix. M. le président de la République, à Vincennes, après avoir décoré les deux drapeaux de Polytechnique et de Saint-Cyr, baise la frange de ces drapeaux. S. M. la reine d'Angleterre, arrivant à Auteuil, aux courses, au bras de M. Raymond Poincaré. S. M. la reine d'Angleterre revenant des courses aux côtés de Mme Poincaré.

La Vie au théâtre : M. Henri Lavedan, au moment de son élection à l'Académie française (1898). M. Paul Hervieu, au moment de son élection à l'Académie française (1900).

Les Conférences Franco-Roumaines : M. Emile Boultroux, de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales, M. A. D. Xenopol, professeur à l'Université de Jassy (Roumanie), membre associé de l'Académie des sciences morales.

Les Elections : M. André Thome, président du Conseil d'administration du Foyer, qui vient d'être élu député de Seine-et-Oise, arrondissement de Rambouillet. M. Claude Cochin, ancien élève de l'École de Rome, conseiller général du Nord, élu le 26 avril député de l'arrondissement de Dunkerque.

Les Ailes de la France : M. Jean Aicard, de l'Académie française, sautant, au pied du monument élevé à Garros, l'héroïque vainqueur de la traversée de la Méditerranée, de Saint-Raphaël à Bizerte.

L'Instantané, partie illustrée de la Revue Hebdomadaire, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro notre intéressant feuilleton.

Avis

M. Jean SARRUT, charpentier à Pradines, prévient le public qu'il ne paiera plus les dettes que pourra contracter son épouse née Marie Besse.

Paris le 1^{er} mai 1914

Le marché a fait preuve d'indécision et l'on a constaté de la lourdeur dans certains groupes.

La rente française s'inscrit à 86,70. Les fonds d'Etats étrangers sont irréguliers. L'Extérieure Espagnole cote 88,45, l'Italien 95,95, le Turc 82,25 et le Serbe 81,60. Le Russe 3 0/0 1891 termine à 73,40, le 1896 à 70,65, le 5 0/0 1906 à 103,70, le 4 1/2 1909 à 96,80 et le Consolidé à 88,30.

Dans le compartiment des Sociétés de Crédit, la Banque de Paris est à 1601, le Comptoir d'Escompte à 1038, le Crédit Foncier à 894 et le Crédit Lyonnais à 1624.

Parmi les chemins français, l'Est vaut 925 et le Nord 1707. Le Rio-Tinto est plus lourd à 1793.

BIÈRE BRASSERIE de S'-VRIEUX (Belgique)
BRUXELLES 1910 Médaille d'Or
GAND 1913 Diplôme d'Honneur
HOLDERER

Basile CABESSUT, entrepositaire pour Cahors de la Bière Holderer.

CAHORS

A VENDRE

Maison avec Restaurant

2 Salles pouvant contenir 100 personnes. — 17 Chambres, — 2 Ecuries. — Terrasses intérieures, dont une de 100 mètres carrés.

S'adresser à M. LESCALE, notaire à Cahors

CRÈME SIMON
Unique pour la Beauté du Visage
et les soins de la peau

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Mêmes coûts des imitations. — V. VAISSIER.

BULLETIN FINANCIER

Paris le 1^{er} mai 1914

Le marché a fait preuve d'indécision et l'on a constaté de la lourdeur dans certains groupes.

La rente française s'inscrit à 86,70. Les fonds d'Etats étrangers sont irréguliers. L'Extérieure Espagnole cote 88,45, l'Italien 95,95, le Turc 82,25 et le Serbe 81,60. Le Russe 3 0/0 1891 termine à 73,40, le 1896 à 70,65, le 5 0/0 1906 à 103,70, le 4 1/2 1909 à 96,80 et le Consolidé à 88,30.

Dans le compartiment des Sociétés de Crédit, la Banque de Paris est à 1601, le Comptoir d'Escompte à 1038, le Crédit Foncier à 894 et le Crédit Lyonnais à 1624.

Parmi les chemins français, l'Est vaut 925 et le Nord 1707. Le Rio-Tinto est plus lourd à 1793.

